



Cancer du col de l'utérus : Faites-vous dépister !

Le cancer du col de l'utérus est le résultat d'une infection prolongée par un papillomavirus à haut risque, transmis sexuellement.

Agir contre le cancer du col de l'utérus

Il existe deux moyens pour éviter de l'attraper :

- Se faire vacciner contre les HPV entre 11 ans et 14 ans. La vaccination peut également être proposée en rattrapage jusqu'à 19 ans inclus.
- Réaliser un test de dépistage, entre 25 et 65 ans.

Qu'il y ait eu vaccination ou non, le dépistage régulier par frottis tous les trois ans est indispensable et peut vous sauver la vie.

Faites-vous dépister

Si vous n'avez pas réalisé de frottis depuis plus de 3 ans, vous recevrez une invitation pour vous faire dépister. Le test de dépistage sera alors pris en charge à 100% sans avance de frais. Parlez-en avec votre médecin ou votre sage-femme.

Pour en savoir plus

Rendez-vous sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)



INFO PRATIQUE : Vous partez bientôt en Europe ?

Vous souhaitez voyager en toute sérénité ? Pensez à votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM). Elle facilite la prise en charge de vos éventuels soins médicaux. Pour l'obtenir, c'est très simple.

1. Connectez-vous sur votre compte ameli sur www.ameli.fr ou via l'application mobile ameli.
2. Rendez-vous ensuite dans la rubrique « Mes démarches » et sélectionnez « Carte Européenne d'Assurance Maladie ».

